



Centre des approvisionnements- bureau d'Ottawa
Services du matériel et des acquisitions
200 rue Kent, Poste 9W087
Ottawa, Ontario
K1A 0E6

FP802-170092

Le 21 juillet 2017

Sujet : Invitation à Soumissionner à un Projet de Marché: FP802-170092

Titre: Remplacement de la tour à l'entrée supérieure du canal Livingston

Lieu des travaux: Amherstburg, Ontario

Addenda: No. 01

Suite à l'invitation à soumissionner susmentionnée et précédemment publiés sur le site électronique d'appels d'offres du gouvernement du Canada (SEAOG), AchatsetVentes.gc.ca, Addenda No.01 est publié ici-bas.

Pêches et Océans Canada

Date de clôture : Mercredi le 26 juillet 2017

Heure de fermeture des soumissions : 14 h (HAE)

Numéro de l'appel d'offres : FP802-170092

QUESTIONS et RÉPONSES

1. Question d'un soumissionnaire:

En ce qui concerne la livraison de la tour récupérée et le ramassage de la nouvelle tour, il est entendu que l'emplacement est la base de Prescott de la GCC. L'entrepreneur aura-t-il accès à la base d'Amherstburg de la GCC pour transférer du matériel sur la barge et en décharger?

Réponse 01 du MPO:

L'accès à la base d'Amherstburg de la GCC aux fins de transfert de matériel à destination et en provenance de la barge peut être présumé, sous réserve des dispositions indiquées à la section 011000 INSTRUCTIONS GÉNÉRALES, partie 1, article 1.10 Zone de préparation désignée de la Garde côtière canadienne.

2. Question d'un soumissionnaire:

Peut-il y avoir confirmation qu'il n'y a pas d'enlèvement de peinture au plomb ou d'amiante dans ce projet? Un relevé des substances désignées a-t-il été entrepris?



Réponse 02 du MPO:

Se reporter à la section 024116, DÉMOLITION DE STRUCTURES, partie 1, article 1.5 Conditions existantes, alinéa 1.5.4.

3. Question d'un soumissionnaire:

Peut-il être confirmé que la GCC sera responsable d'informer le ministère pertinent de la destruction imminente de la borne géodésique?

Réponse 03 du MPO:

Se reporter à l'annexe B3, DESSIN DE DISPOSITION GÉNÉRALE, dessin 1 de 3, projet SUD-00016036, EXP., S. Cormier, 2016.10.07. Les détails du quadrant inférieur gauche indiquent que le monument doit être maintenu. L'entrepreneur doit prendre des mesures pour protéger ce monument.

Tous autres termes et conditions de cette exigence demeurent inchangés.

Merci,

Lynda Coulombe

Agente principal des contrats

Téléphone: (613) 993-2839

Courriel: Lynda.Coulombe@dfo-mpo.gc.ca